

Possible suppression du Conseil permanent des retraités militaires (CPRM)

par [Malika Chahmi](#) | 3, Mar 2026 | [Le mot du président](#) | [0 commentaires](#)

Mesdames et Messieurs,

Chères adhérentes, chers adhérents,

Chères lectrices, chers lecteurs,

Bonjour à toutes et à tous,

Patrick Beccegato, administrateur national de l'UNPRG, représentant notre association au Conseil supérieur de la fonction militaire (CSFM) ainsi qu'au Comité d'action d'anciens militaires et marins de carrière (COMAC), a attiré mon attention, à l'issue d'une réunion du CSFM, sur une possible suppression du Conseil permanent des retraités militaires (CPRM).

La source étant des plus fiables, j'ai été naturellement préoccupé par cette perspective. Soucieux d'en connaître davantage sur les fondements d'une éventuelle étude en ce sens, j'ai interpellé, par courrier en date du 22 juillet 2025, M. Sébastien Lecornu, alors ministre des Armées.

À ce jour, aucune réponse n'a été apportée à cette correspondance. La bienséance m'autorise à penser que ce silence est imputable aux méandres d'un contexte politique particulièrement tourmenté à cette période.

Plus récemment, Claude Marchal, 1^{er} président national adjoint et représentant de l'UNPRG au CPRM, ainsi que Patrick Beccegato, m'ont confirmé qu'une étude visant à la suppression de cette instance avait effectivement été conduite en conseil interministériel, apparemment sous le sceau de la confidentialité.

Par ailleurs, M. Olivier Bouchery, directeur des ressources humaines du ministère des Armées, a récemment fait savoir qu'il souhaitait connaître la position des différentes composantes du CSFM, du CPRM et du COMAC concernant ce projet de suppression du CPRM et la réforme de la représentativité des associations.

En réponse à cette sollicitation, j'ai immédiatement rédigé deux courriers : l'un à destination du DRHMA, l'autre à l'attention de Madame la ministre des Armées, afin de l'en tenir informée.

Afin de vous permettre de connaître précisément la position de notre association sur ce sujet, vous trouverez ci-dessous copie des deux courriers mentionnés supra. Il va de soi que mes écrits s'inscrivent dans la ligne de conduite commune à l'ensemble des associations concernées.

Bonne lecture,

Bien cordialement à toutes et à tous,

Daniel GONFROY

Président national de l'UNPRG

Monsieur Olivier BOUCHERY

Directeur des Ressources Humaines

du Ministère des Armées

14 rue Saint-Dominique

75007 Paris SP 07

Nogent-Sur-Marne, le 27 février 2026

Objet : Maintien du Conseil Permanent des Retraités Militaires (CPRM)

Nos réf : N° 049 / 2026 – UN

Monsieur le Directeur,

Comme je l'ai indiqué dans mon courrier du 22 juillet 2025 adressé à Monsieur le Premier ministre, Sébastien Lecornu, alors qu'il occupait les fonctions de ministre des Armées, l'Union Nationale des Personnels et Retraités de la Gendarmerie (UNPRG) demeure fermement opposée à la suppression du Conseil Supérieur des Retraités Militaires (CPRM).

Les adhérents que je représente, majoritairement d'anciens militaires de la Gendarmerie, profondément attachés au dialogue social, ne comprennent pas que le ministère puisse envisager la

disparition d'une instance qui constitue, depuis sa création, un espace essentiel d'expression et de concertation pour les retraités militaires.

Pour ces femmes et ces hommes issus du monde militaire, une telle suppression soulève de nombreuses interrogations, d'autant qu'elle semble avoir été décidée en toute discrétion, lors de réunions interministérielles dont les conclusions n'ont jamais été rendues publiques. C'est pourquoi, en ma qualité de président national de l'UNPRG, association membre du CPRM, du CSFM et du COMAC et au nom du principe de transparence auquel je suis profondément attaché, je vous demande instamment de bien vouloir nous communiquer le compte rendu de la réunion interministérielle ayant conduit à cette décision.

Le Code de la défense reconnaît explicitement aux associations de retraités militaires le droit de siéger dans les instances de concertation. Or, la refonte actuelle de la représentation des militaires semble aller à rebours de ce droit fondamental. Une fois encore, le manque de transparence laisse planer le risque d'une disparition progressive de la représentation des retraités, au profit d'une interprétation restrictive de la notion de représentativité.

Comme l'a justement souligné l'Association Nationale des Officiers de Carrière (ANOCR), la nouvelle définition de la représentativité imposerait la transformation du Comité d'Action des Anciens Militaires et Marins de Carrière (COMAC) en une entité élargie, regroupant non seulement les sept associations actuelles, mais également toutes celles qui souhaiteraient s'y joindre. Une telle évolution, loin de renforcer la parole des retraités, risque au contraire de la diluer.

J'avais déjà indiqué au ministre des Armées de l'époque que la dissolution du CPRM serait perçue comme un affront fait aux femmes et aux hommes qui ont servi la Nation et « la grande muette » avec loyauté et dévouement, alors qu'ils ne revendiquent que leur droit légitime à être entendus. Face à cette refonte de la représentation des retraités, les associations sont en droit de s'interroger sur les intentions réelles du ministère. Si cette mesure répond à une logique budgétaire, son coût de fonctionnement, pourtant dérisoire, ne saurait en justifier la pertinence. Et s'il s'agit d'un choix politique, il révèle un malaise plus profond quant à la place accordée aux retraités dans le dialogue social.

Aussi, permettez-moi, Monsieur le Directeur, d'exprimer mes doutes quant à la volonté de pérenniser un véritable système de concertation avec les retraités militaires, alors même que la tendance actuelle semble être de les écarter progressivement de tout espace de dialogue, et plus particulièrement de tout dialogue social.

Espérant que ce courrier retiendra toute votre attention, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

Le Président National

Daniel GONFROY

courrier envoyé : [cliquer ici](#)

Madame Catherine VAUTRIN

Ministre des Armées

14 rue Saint-Dominique

75007 Paris SP 07

Nogent-Sur-Marne, le 27 février 2026

Objet : Maintien du Conseil Permanent des Retraités Militaires (CPRM).

Pièce jointe : Courrier 049 / 2026 – UN du 26 février 2026

Nos réf : N° 050 / 2026 – UN

Madame la Ministre,

Par courrier en date du 22 juillet 2025, adressé à Monsieur le Premier ministre Sébastien Lecornu, alors qu'il occupait les fonctions de ministre des Armées, j'ai, au nom de l'association que je préside, attiré son attention sur la position de celle-ci concernant la suppression du Conseil supérieur des retraités militaires (CPRM).

Cette lettre est malheureusement restée sans réponse, ce que je peux comprendre au regard du contexte politique particulièrement tourmenté que traversait alors notre pays.

Ayant été récemment informé que Monsieur Olivier Bouchery, directeur des ressources humaines de votre ministère, souhaitait connaître le positionnement des associations de militaires et de retraités des armées, membres du CSFM, du CPRM et du COMAC, je viens de lui adresser le courrier dont vous trouverez copie jointe.

Espérant que cette démarche permettra d'apporter des éléments de réponse de nature à lever les inquiétudes exprimées, je reste naturellement à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et, comme l'ensemble de mes camarades du CPRM, disponible pour une éventuelle entrevue.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma haute considération.

Le Président National
Daniel GONFROY